

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 145

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Conventions relatives à l'accueil d'enfants au sein d'établissements d'accueil de
jeunes enfants

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 28 04**

PRESENTATION

Le Département est un intervenant important en matière de petite enfance, que ce soit en termes de prévention ou de protection. Il intervient notamment sur l'accueil des jeunes enfants, par l'agrément des modes de garde collectifs et individuels.

La mission réglementaire du Département en matière de santé est la Protection Maternelle et Infantile. Les subventions versées dans ce cadre sont facultatives mais dans le cadre d'une mission réglementaire du Département (code de la santé publique).

D'autre part, notre collectivité soutient chaque année les crèches et haltes-garderies du Département grâce à une subvention calculée en fonction du nombre de places.

Depuis mars 2015, plus de 500 nouvelles places de crèches ont été créées.

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, un enjeu pour le Département, chef de file de la protection de l'enfance, est de réduire les inégalités en matière d'accueil des jeunes enfants, les inégalités territoriales mais également les inégalités sociales en s'appuyant sur la prévention en direction des familles les plus fragiles. L'accueil collectif du jeune enfant est dans ce cas un formidable outil d'accompagnement, qu'il convient de bien équilibrer sur l'ensemble du territoire.

OBJET DU RAPPORT

Pour répondre à des situations familiales complexes, des relations sont nouées par les professionnels médico-sociaux de PMI avec des établissements d'accueil de jeunes enfants. Afin d'orienter et de soulager certaines familles, suivies en protection maternelle et infantile, une prise en charge ponctuelle peut être organisée par le Département. Elle se veut transitoire et est destinée à être relayée par un mode d'accueil classique.

Les motifs de l'orientation sont généralement l'isolement familial, une indisponibilité parentale (maladie, décès,...), un problème de santé de l'enfant, un soutien aux difficultés relationnelles intra familiales, la préparation à la collectivité, un logement insalubre et/ou exigü ainsi que l'insertion socio professionnelle des parents..

Afin de mieux organiser ce dispositif, préexistant au sein des appel à projets modes d'accueil de la petite enfance, des conventions entre le Conseil départemental et les organismes gestionnaires des établissements accueillant les enfants sont nécessaires. Il se substitue également au dispositif « Halt'accueil » qui était devenu obsolète.

Un protocole d'accueil a été formalisé pour chaque établissement partenaire en lien avec les équipes de PMI des Maisons départementales de la solidarité de territoire concernées par ce projet. Un financement forfaitaire est associé à ce dispositif pour

garantir le risque lié à ces accueils parfois complexes ainsi que la valorisation du travail partenarial.

PROPOSITION

Dans ce cadre, je vous propose d'adopter les conventions et protocoles annexés pour 8 établissements prévoyant une subvention de fonctionnement forfaitaire fixée à 5 000 € pour un équivalent temps plein.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'accord de votre part sur ces propositions, les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 65 - fonction 41 - articles 6574 - programme 10319 – opération 1000649 du budget départemental 2016 pour un montant de 40 000 €

CONCLUSION :

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 40 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées aux diverses associations, réparties selon les propositions formulées dans le tableau annexé au présent rapport,
- signer les conventions conformément au modèle annexé, prévu à cet effet, avec ces structures,
- prendre la délibération jointe ;

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Accueil d'enfants au sein d'Etablissements d'accueil de jeunes enfants
Annexe au rapport - CP du 21 octobre 2016

N° de Dossier	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Structure Concernée	Descriptif de la demande	Coût total du projet	Montant sollicité CAF 13	Montant sollicité CD 13	Montant proposé CD 13
Asso SAN 512	ASSOCIATION SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA 24 Rue du Lieutenant Lebrun 93000 BOBIGNY Déléguée Régionale : SPERNOL Frédérique	Multi Accueil Collectif Sol en Si 29A place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants issus de familles cumulant les facteurs de vulnérabilité et/ou concernées par le VIH et/ou les hépatites ainsi que leurs parents. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	26 441 €	6 000 €	6 000 €	5 000 €
Asso SAN 558	INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL EN PROVENCE (IFAC PROVENCE) IFAC 257 RUE ST PIERRE IMM LE TIMONIER 13005 MARSEILLE Président : GRA JEAN-FRANCOIS	Multi Accueil Collectif les Pirates Impasse Fissiaux 13004 Marseille	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : Multi Accueil Collectif " Les Pirates" une place réservée pour l'accueil d'enfants en situation de handicap et ou pour les familles en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	36 028 €	17 500 €	10 000 €	5 000 €
Asso- SAN- 560	ASSOCIATION LA MAISONNETTE 11 RUE DE LODI 13006 MARSEILLE Président : ESCRIVA Claire	Halte Accueil la Maisonnette 11 rue de Lodi 13006 Marseille	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants de familles en difficultés sociales et ou en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	7 285 €	- €	7 285 €	5 000 €

Asso SAN 410	CENTRE SOCIO CULTUREL D'ENDOUME 285 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE Président : SUZAN Denis	Multi Accueil Collectif d'Endoume	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de familles en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	77 401 €	15 000 €	16 677 €	5 000 €
N° de Dossier	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Structure Concernée	Descriptif de la demande	Coût total du projet	Montant sollicité CAF 13	Montant sollicité CD 13	Montant proposé CD 13
Asso SAN 432	ASSOCIATION CRECHE DU 285 285 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE Président : MINEAU Frédéric	Crèche d'Endoume	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : Favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap et ou de familles en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	48 671 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
Asso SAN 406	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (A.F.A.C) VILLA EMMA AVENUE ROGER SALZMANN 13012 MARSEILLE Président : STIEAU Frédéric	Multi Accueil Bois Lemaitre	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants pour les familles en insertion socio professionnelles. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	54 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Asso SAN 425	AUTEUIL PETITE ENFANCE 40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS Présidente : D'Anglejan-Chatillon Nicole	Multi Accueil La Halte d'à Coté 10 Rue Antoine Pons 13004 Marseille	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants pour déclencher une réponse rapide et adaptée aux besoins des familles en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	9 751 €	9 000 € CAF et CD 13		5 000 €

Asso SAN 434	AUTEUIL PETITE ENFANCE 40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS Présidente : D'Anglejan-Chatillon Nicole	Multi accueil Un Air de Famille 5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	Accueil d'enfants suivis dans le cadre des activités de PMI : réservation d'une place pour l'accueil d'enfants pour déclencher une réponse rapide et adaptée aux besoins des familles en insertion socio professionnelle. Suivant le protocole d'accueil annexé à la convention.	9 751 €	9 000 € CAF et CD 13	5 000 €	
TOTAUX				269 328 €	69 500 €	70 962 €	40 000 €